



2026 / 46

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-HUIT HEURES TRENTE sous la présidence de Monsieur André POINTET

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

BOGNIER Olivier – BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore – COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DUCOURTIL Marc – KALIAKOUDAS Evelyne – LEDANOIS Samuel – MARTINET-BON Françoise – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MONEY Sylvie – MORIN Jean Yves – PARMENTIER Marlène – POINTET André – RELIER Annie – RICHIER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain – VORGER Jean-Michel

**POUVOIRS** : ANDRIOLLO Corinne à COLLOMB Daniel  
DUNAND François à MONEY Sylvie  
POULIN Nathalie à DUCOURTIL Marc

**EXCUSÉ** : BILLIET-PRADES Yves

**ABSENTE** : GACON Christine

**Date de Convocation** :  
23 avril 2026

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 19  
Votants : 22

Monsieur Olivier BOGNIER est désigné Secrétaire de Séance.

### **Objet** : Adoption du règlement budgétaire et financier

Le Président informe l'assemblée que la CCVA est tenue de se doter d'un règlement budgétaire et financier. Il donne donc lecture de la proposition de règlement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1612-30

Considérant que les communautés comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus doivent se doter d'un règlement budgétaire et financier dans les six mois suivant leur installation ;

Considérant que le conseil communautaire de la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche a été installé le 9 avril 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le règlement budgétaire et financier.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
22			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le secrétaire de séance,

Olivier BOGNIER

Le Président,

André POINTET.

